



DELIBERATION N°18_09_02

Assemblée Générale par consultation écrite
du 28 Septembre 2018

OBJET : Adoption du règlement de la commande publique et guide de l'acheteur

Vu la Directive n° 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le Règlement Européen n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) en ce qui concerne la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics,

Considérant que l'activité de l'établissement nécessite de disposer d'un règlement interne, tant pour harmoniser, sécuriser, et diversifier les achats en-deçà des seuils des procédures formalisées, que de disposer d'un outil didactique pour permettre à l'accès à la commande publique des opérateurs économiques et le respect des bonnes pratiques notamment dans le cadre de la conduite de projets financés par l'Union européenne,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article unique :

L'assemblée approuve le règlement de la commande publique et guide de l'acheteur tel que rédigé dans le document annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

Le Président en exercice

Joaquim Torra i Pla
Pour la Présidence en exercice, par délégation,
Le Directeur Général

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

